



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

perspectives

Question écrite n° 12277

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de code de déontologie pénitentiaire, présenté en novembre 1999 devant la Commission nationale consultative des droits de l'homme ; cette dernière avait alors estimé que le projet devait subir de nombreux remaniements. Ce code de déontologie n'ayant toujours pas vu le jour, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend relancer ce projet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire l'intérêt particulier qu'il porte à la situation des personnels de l'administration pénitentiaire, et notamment à la pratique de règles professionnelles plus appropriées. Le projet de code de déontologie du service public pénitentiaire annoncé en 1998 par un de ses prédécesseurs a fait l'objet depuis cette date d'une longue négociation avec les organisations représentatives du personnel des services pénitentiaires. Présenté comme un élément de référence des personnels dans leurs pratiques professionnelles, un projet avait été soumis en juillet 1999 au conseil supérieur de l'administration pénitentiaire et, en janvier 2000, à l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme, puis amendé pour tenir compte des observations de l'une et l'autre de ces instances. Ce projet s'est néanmoins heurté à l'opposition des principales organisations représentatives des personnels qui l'ont considéré comme inutile (des dispositions d'ordre déontologique existant déjà, notamment dans le code de procédure pénale), voire même comme stigmatisant pour les personnels sur lesquels il ferait peser le soupçon d'être en pratique peu soucieux des principes qu'il réaffirme. Aussi le garde des sceaux a souhaité que la réflexion sur ce projet de code soit reprise sur des bases renouvelées.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12277

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1172

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 3024